

DÉPARTEMENT
de la
Normandie-Maritime
ARRONDISSEMENT
Rochefort
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 FEVRIER 1943

OBJET :
CLASSIFICATION
BOSSIGNOL

L'an mil neuf cent ~~quarante huit~~ le six du mois
d' février le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. ~~BOGNONI Charles, Maire~~ session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 29 Janvier 1943

NOMBRE
de
Membres municipaux
pris part au vote :
8016

Etaient présents : MM. ~~BOGNONI, Ch - Veyssière,~~
~~Rocadereux, Chamboulan, Brugeaud - Melle~~
~~Rikoff, M. Bujard - Lérudoux, Boudet,~~
~~Chrzenud-, Bouchet, Cousinet, Nob, Reutin~~
~~Jacquet, Couzil, Boulinne, Simon, Guilloud,~~
~~Seugnet, Lufour, Brotremu, Thirion, Lomocq.~~

Absents : MM.
Ayant donné pouvoirs : M. Métadier à M. Dufour
M. Chollet, Melle Rikoffsky, L. Fouget à M.
Couzil.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. ~~monieur Bujard~~, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Sur proposition de M. le Maire et vu les
états de service de l'intéressé,

LE CONSEIL :

accepte que M. BOSSIGNOL conservateur du Cime-
tière, qui a deux ans d'ancienneté dans la 6eme
classe de son emploi, soit promu avec effet du
1er Janvier 1943 de la 6eme classe à la 5 eme
classe.

Handwritten notes:
3-3-43

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

Les membres présents

Le Maire.

N'ont pas signé : MM.



Pour extrait conforme :
Le Maire.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établie à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qu'ils a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

A V E N A N T

au marché de gré à gré du 1er Juin 1948
approuvé par M. le Préfet le 9 Juillet 1948



ENTRE :

M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 14 Décembre 1948

ET :

M. ROSSIGNOL René, Menuisier, Chemin du Vivier à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le montant du marché du 1er Juin 1948, primitivement limité à 200.000 frs est porté à 227.351 frs (deux cent vingt sept mille trois cent cinquante et un francs) somme égale au prix de travaux effectués par M. Rossignol pour la ville de Royan, en 1948.

A Royan, le 18 Décembre 1948

Le Maire,

Le Fournisseur



Le Fournisseur

APPROUVE
La Rochelle, le 11 JANV 1949

Pour le PREFET,
Le Secrétaire Général

[Signature]

[Signature]

